

Activités ouvrant droit à une aide financière

Le Fonds soutient des activités de tous les domaines de recherche, depuis les recherches de base faites dans les universités jusqu'aux travaux commerciaux de développement très risqués qui sont menés dans l'industrie. Parmi celles qui sont admissibles, citons les suivantes :

■ Des **visites** de quatre semaines au maximum faites par des **chercheurs** dans des entreprises ou des établissements japonais pour amorcer des travaux de coopération, ou pour accroître sensiblement la coopération existante. Ce ne doit pas être des visites exploratoires, mais plutôt l'étape suivante logique à franchir manifestement pour favoriser l'épanouissement de la coopération.

Les candidats doivent faire l'historique des rapports établis entre les chercheurs ou les établissements canadiens et japonais, et parler notamment des échanges d'informations sur la recherche ou les programmes.

■ Des **échanges de chercheurs**, en vertu desquels des chercheurs canadiens travaillent dans des installations des secteurs privé, universitaire ou gouvernemental, pendant six à dix-huit mois. Dans certains cas, on pourra fournir une aide financière supplémentaire à